



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Droits voisins : la Cour de justice de l'Union européenne conforte les éditeurs de presse dans leur combat pour faire respecter la loi par les GAFAM**

Paris, le 13 mai 2026

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu ce 12 mai 2026 son arrêt dans l'affaire C-797/23 Meta Platforms Ireland.

La décision confirme que les éditeurs de presse peuvent revendiquer une juste rémunération lorsqu'ils autorisent les fournisseurs de services de la société de l'information à utiliser leurs publications.

La Cour rappelle également clairement que l'article 15 de la Directive instaurant les droits voisins s'applique à tous ces fournisseurs sans exception.

Par ailleurs, la Grande Chambre juge qu'un État membre peut prévoir les modalités de fixation de la juste rémunération des éditeurs de presse pour l'utilisation en ligne de leurs publications.

L'Alliance salue une décision qui d'une part sécurise le champ d'application du droit voisin et d'autre part conforte l'architecture portée par la proposition de loi du député Erwan Balanant, en voie d'examen par le Sénat.

Il est désormais urgent que les fournisseurs de services qui se dérobent encore à l'application de la loi acceptent enfin d'engager une négociation de bonne foi avec les éditeurs de presse, tout particulièrement Meta, à l'encontre duquel les éditeurs de l'Alliance ont engagé une action devant l'Autorité de la concurrence en septembre 2025, Microsoft, sa filiale LinkedIn et X.

*« En confirmant que les États membres peuvent garantir l'effectivité du droit voisin, la Cour de justice de l'Union européenne apporte aux éditeurs un appui décisif pour défendre le partage de valeur avec les plateformes et la juste rémunération de leurs publications »* estime Marc Feuillée, président de l'Alliance de la presse d'information générale.

#### **À propos de l'Alliance de la presse d'information générale**

L'Alliance de la presse d'information générale représente près de 300 titres de presse quotidienne et hebdomadaire, nationale et locale. Premier employeur de journalistes en France avec près de 13 500 professionnels, ses membres diffusent quotidiennement 4,6 millions d'exemplaires et 1,6 million d'exemplaires hebdomadaires, aux formats imprimé et numérique.